



**Gouvernement
du Canada**

Document de travail

**Le point sur la
stratégie alimentaire**

le 13 décembre 1978

LE POINT SUR LA STRATEGIE ALIMENTAIRE

1.0 OBJET

1.1 Le présent document fait le point sur la stratégie alimentaire en exposant ce qu'a fait le gouvernement à l'égard des questions soulevées à la Conférence nationale sur la stratégie alimentaire de février dernier et, plus particulièrement, en ce qui a trait au voeu général de mise en place de mécanismes permanents de consultation multisectorielle en matière d'alimentation.

2.0 TOILE DE FOND

2.1 En juin 1977, les ministères de l'Agriculture et de la Consommation et des Corporations publiaient un document intitulé Une stratégie alimentaire pour le Canada. L'intention générale du gouvernement est formulée à la page 18 du document.

"Le gouvernement doit continuer de promouvoir le renforcement des secteurs de la production et des exportations afin d'assurer un approvisionnement adéquat des marchés intérieurs et extérieurs en produits alimentaires de bonne qualité à des prix raisonnables et éventuellement compétitifs."

Ce document énonce les principes généraux qui guident le gouvernement dans l'élaboration et la mise en oeuvre de sa politique alimentaire et apporte des précisions sur ses intentions relativement à six grands domaines d'intérêt: le soutien et la stabilisation des revenus; la politique commerciale et les garanties; la recherche, l'information et les programmes éducatifs; la commercialisation et l'aide alimentaire; la transformation, la distribution et la vente au détail, et enfin, les préoccupations des consommateurs. A la suite de la publication du document, un groupe interministériel présidé par le Bureau du Conseil privé s'est consacré à mettre en oeuvre un Programme de travail (voir le paragraphe 3.1 et l'annexe I).

2.2 Des 78 organismes et particuliers qui ont présenté un mémoire sur la stratégie alimentaire à la suite de l'invitation lancée par le gouvernement, neuf grands organismes, représentatifs des chaînons du circuit alimentaire, ont discuté à fond du contenu de leur mémoire avec un groupe de ministres en décembre 1977. Le résumé de ces réunions, ainsi qu'une analyse statistique de tous les mémoires, ont été publiés. Les ministres provinciaux ont également eu l'occasion, en janvier 1978, de se prononcer sur la stratégie alimentaire.

2.3 En février 1978 se tenait à Ottawa la Conférence nationale sur la stratégie alimentaire. Plus de 400 représentants de tous les secteurs de l'alimentation, y compris des consommateurs,

ont participé pendant deux jours aux discussions sur les possibilités, les programmes, les politiques et les problèmes reliés au circuit alimentaire. La Conférence a permis aux délégués de mieux comprendre les divers points de vue des autres chaînons du circuit. De plus, fait tout aussi important, les participants ont pu exposer au gouvernement leur opinion sur de nombreux sujets et ce dernier a pu montrer qu'il portait de l'intérêt à leurs vues. C'est le Premier ministre suppléant qui a ouvert la conférence et les discours d'ouverture ont été prononcés par les cinq Ministres directement touchés par la politique alimentaire, soit ceux de l'Agriculture, de la Consommation et des Corporations, des Pêches et Océans, de l'Industrie et du Commerce et de la Santé et du Bien-être social. Les médias ont suivi de près la conférence et par la suite, des comptes rendus des travaux ont été publiés.

2.4 Avant la Conférence, des documents traitant de quatre sujets importants ont été préparés: "Une stratégie de développement agricole"; "Stratégie pour les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des aliments"; "Initiatives intéressant le consommateur" et "La nutrition, élément d'importance vitale dans la stratégie alimentaire". Un document élaboré à partir de ces mémoires fut distribué aux participants avant la conférence sous le titre de Document de travail. On a par la suite publié d'autres documents de travail sur les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail et les initiatives intéressant le consommateur.

2.5 Après la conférence, le Comité des sous-ministres sur la politique alimentaire a été créé sous la présidence conjointe des sous-ministres de l'Agriculture et de la Consommation et des Corporations. Les autres ministères et organismes représentés sont ceux de Pêcheries, de l'Industrie et du Commerce, de la Santé et du Bien-être social, de l'Expansion économique régionale, des Transports et des Finances, ainsi que le bureau du Conseil privé et le Conseil économique du Canada. Ce Comité a par la suite créé le Groupe interministériel d'orientation sur la politique alimentaire regroupant des hauts fonctionnaires des ministères concernés (à l'exception du Conseil économique) et du Bureau des relations fédérales-provinciales. Ce groupe veille à la poursuite de l'élaboration de la politique alimentaire.

2.6 Jusqu'à présent, le Groupe d'orientation a: a) fait le point sur le Programme de travail et les activités connexes, y compris les décisions du Cabinet s'y rapportant, b) passé en revue les actes de la Conférence sur la stratégie alimentaire et dégagé les principales questions qui y ont été soulevées, c) créé des sous-groupes pour planifier et entreprendre le travail dans plusieurs domaines d'importance, d) préparé une liste des mécanismes

actuels de consultations auxquels a recours le gouvernement dans le secteur de l'alimentation et énoncé des propositions pour améliorer les processus consultatifs et, e) entrepris des discussions sur divers points de la politique alimentaire avec deux organismes nationaux.

2.7 Après une année de stabilité relative, de nombreux facteurs ont entraîné une hausse rapide du prix des aliments au cours du printemps et de l'été de 1978. En juin, le gouvernement a réagi en cherchant à augmenter la production contingentée de poulet et de dindon, en multipliant les programmes d'informations visant à aider les consommateurs à obtenir davantage pour leur dollar et en demandant à la Commission de lutte contre l'inflation de mener une étude sur les marges bénéficiaires de transformateurs et détaillants d'aliments. Le gouvernement a de nouveau fait le point sur les prix à la fin de l'été, et a décidé de les laisser se bercer au gré du jeu de l'offre et de la demande et d'intervenir plutôt en aidant directement les consommateurs les plus touchés par l'inflation (les personnes âgées et les familles à revenu modeste comptant des enfants) par le biais de programmes socio-économiques. Cette façon d'aborder le problème respecte bien les principes de base de la Stratégie alimentaire. Elle sert aussi à expliquer certaines décisions gouvernementales, par exemple celles visant à modifier les ententes relatives à la fixation des prix du blé de consommation humaine vendu aux meuneries, à augmenter le supplément de revenu garanti et à mettre en place le Crédit d'impôt remboursable pour enfants.

2.8 L'adoption récente de mesures visant à réduire et à réorienter les dépenses de l'Etat a eu des effets sur certains programmes et projets dans le domaine de l'alimentation. On note, par exemple, des réductions de l'aide de l'Etat en matière de crédit agricole, de services aux agriculteurs, de développement des marchés, de recherche et technologie dans le domaine des pêcheries, de transport et de services aux consommateurs. Les efforts déployés par le gouvernement pour accroître la productivité au moyen de programmes améliorés de recherche et de développement et de programmes visant à faciliter l'adaptation des entreprises à l'évolution des marchés, aideront le circuit alimentaire à améliorer son efficacité.

2.9 Le gouvernement a déclaré que le Canada était déjà doté d'une politique alimentaire globale, si l'on tient compte de l'ensemble des programmes en application dans le domaine. Cette politique vise à améliorer là où il est possible de le faire, le rendement du circuit alimentaire.

3.0 FACTEURS

3.1 Etat du programme de travail sur la stratégie alimentaire

3.1.1 Dans la coulée de la décision qu'il a prise à l'égard de La Stratégie alimentaire pour le Canada, le gouvernement a approuvé un programme de travail qui pourrait déboucher sur de nouvelles lois et comporter de nouvelles études ainsi que des programmes nouveaux et existants, tant à court qu'à long terme. La liste suivante illustre l'éventail des sujets traités dans le programme de travail: mesures provisoires de protection contre les perturbations du marché international, développement agricole et stabilisation des prix, politique laitière, marché d'exportation du poisson, information sur les marchés et prévisions, politique sur la concurrence, représentation au sein des offices de commercialisation et leur fonctionnement, nutrition, hygiène et inspection des aliments, recherche et développement, vulgarisation et programmes éducatifs agricoles. Le rapport d'activité ci-joint (annexe I), fait le point sur ce programme de travail.

3.2 Domaines prioritaires dans la suite donnée à la Conférence sur la stratégie alimentaire

3.2.1 Les participants à la Conférence ont évoqué un grand nombre de problèmes, de possibilités et de préoccupations relativement à l'alimentation et au circuit alimentaire. Ces "questions", et dans certains cas, les solutions proposées, figurent dans le compte rendu de la Conférence, ainsi que dans les rapports de six ateliers et les documents cités au paragraphe 2.4. Nombre de ces questions (par exemple, mesures de protection douanière, recommandations de la Commission du tarif sur les fruits et légumes) ont déjà été étudiés par le gouvernement. Le Groupe d'orientation a conclu, toutefois, qu'il faut approfondir les domaines suivants:

- a) Consultation: prévoir des mécanismes supplémentaires de consultation entre les services de l'Etat et les divers secteurs du circuit alimentaire, plus spécialement dans un cadre de travail multisectoriel et interministériel;
- b) Développement agricole: augmenter la productivité agricole en facilitant l'adoption de nouvelles techniques par les producteurs, en améliorant les systèmes d'information et les services à l'intention des entreprises agricoles familiales, et en créant des mécanismes propres à améliorer la coordination des programmes fédéraux et provinciaux, particulièrement

dans les domaines de la stabilisation des revenus et du développement des marchés (voir les paragraphes c) et d) ci-dessous);

- c) Stabilisation des prix agricoles: améliorer l'efficacité des programmes de stabilisation des revenus agricoles aux échelons fédéral et provincial tout en respectant le principe des "avantages relatifs";
- d) Développement des marchés: améliorer, à l'égard des marchés tant intérieurs qu'extérieurs, l'information et les études s'y rapportant, rechercher les possibilités de marchés et coordonner plus étroitement les efforts des services fédéraux et provinciaux en la matière;
- e) Offices de commercialisation: voir à améliorer le fonctionnement des offices de commercialisation, notamment en accentuant le rôle de surveillance du Conseil national de commercialisation des produits agricoles et en élargissant sa composition;
- f) Développement des pêcheries: gérer et développer les ressources halieutiques canadiennes en augmentant et en gardant à jour les connaissances des ressources (c'est-à-dire l'interaction des espèces, les influences de l'environnement et les effets de la pêche sur les ressources de base); en atteignant l'équilibre entre la conservation des espèces et l'exploitation des ressources; en établissant un régime efficace d'allocation et d'utilisation des ressources pour le secteur primaire des pêches commerciales; en élaborant une stratégie de développement industriel et de commercialisation des produits de pêche canadiens; et en définissant l'implication du fédéral, des provinces et de l'étranger (s'il y a lieu), et leurs contributions au développement des pêches.
- g) Transformation, distribution et vente au détail
 - i) rendement économique: étudier le mode de fonctionnement de ces secteurs, évaluer leur rendement et déterminer l'incidence des règlements de l'Etat;
 - ii) services de l'Etat: veiller à satisfaire aux besoins de ces secteurs;
- h) Initiatives intéressant les consommateurs: mieux informer le consommateur sur le mode de fixation des

prix des aliments, lui enseigner comment choisir judicieusement ses aliments, aider les familles à faible revenu, renseigner les gens sur le fonctionnement du circuit alimentaire et répondre aux questions sur la consultation, les offices de commercialisation, la nutrition et l'hygiène alimentaire (voir les paragraphes a), e), i), j);

- i) Nutrition: veiller à ce que les approvisionnements d'aliments nutritifs soient suffisants et leur valeur nutritive, mise en lumière par l'étiquetage, inciter les consommateurs à adopter un régime équilibré, spécialement les femmes enceintes, les adolescents, les autochtones, et ceux qui achètent pour les enfants;
- j) Hygiène alimentaire: s'assurer que les programmes réglementaires en matière d'alimentation sont efficaces.

3.2.2 Les paragraphes 3.3 à 3.12 résument les mesures qui ont été prises récemment ou qui sont prévues pour chacun des domaines prioritaires. Un autre paragraphe (3.13) traite de la coordination de l'information publique sur la politique alimentaire.

3.3 Consultation

3.3.1 Consultation avec le secteur privé

- a) Les services fédéraux consultent régulièrement tous les secteurs du circuit alimentaire dans le cadre de conférences et des travaux de groupes de travail, de commission, de comités consultatifs, etc. Par ailleurs, les ministres et les hauts fonctionnaires, par leurs discours et réunions publiques et privées, jouent un rôle important dans le processus de consultation. Une liste de tous les mécanismes de consultation figure à l'annexe II.
- b) Malgré le nombre de mécanismes existants, il ressort des discussions de la Conférence un désir général de voir mettre en place de nouveaux mécanismes de consultation multisectorielle.
- c) Parmi les initiatives de consultation entreprises par le gouvernement depuis la tenue de la Conférence figurent les Groupes d'étude sur les secteurs industriels (Industrie et Commerce), le Colloque national sur la volaille (avril, Agriculture) et la Conférence sur les programmes éducatifs en nutrition

(octobre, Santé et Bien-être social). Cette dernière revêt un intérêt particulier, car les participants ont chargé un comité de présenter des propositions pour une approche nationale bien coordonnée à ce sujet. De plus, à la demande du Conseil canadien du commerce du détail et du Comité scientifique national sur l'alimentation et la nutrition, le Groupe d'orientation a rencontré leurs représentants afin de discuter de la stratégie alimentaire. Les participants à ces rencontres estiment qu'elles ont permis des échanges de points de vue et d'idées enrichissants.

- d) Mécanismes de consultation pour l'avenir. Bien que le secteur privé ait formulé de nombreuses propositions quant à la mise en place de nouveaux mécanismes susceptibles d'améliorer le processus consultatif, les parties au cause ne sont pas encore arrivées à un consensus à ce sujet. L'étude de cette question a amené le Comité des sous-ministres et le Groupe d'orientation à préciser que les nouveaux mécanismes se doivent d'être efficaces tout en évitant de chevaucher l'un des éléments de l'appareil en place et d'entrer en conflit avec les relations entre les ministres ou entre les ministres et les députés. On a conclu que la meilleure approche consiste à s'engager dans les activités de consultation suivantes, le choix d'un mécanisme particulier étant fonction de la question en cause.
- i) chaque ministère a la responsabilité de mettre en place des mécanismes de consultation sur les questions relevant de sa compétence; toutefois, dans le cas des questions touchant plus d'un ministère, c'est le Groupe d'orientation de concert avec les grands organismes nationaux et sous la direction du Comité des sous-ministres, qui en a la charge. Ces réunions spéciales garantissent la souplesse nécessaire à la tenue de consultations multisectorielles sur des questions précises;
 - ii) le Groupe d'orientation doit être prêt à rencontrer, dans la mesure du possible, tout grand organisme national qui en fait la demande afin de connaître ses préoccupations ou de discuter de ses propositions. Comme il est mentionné plus haut, deux réunions de ce genre ont déjà eu lieu.

- iii) Le Groupe d'orientation doit organiser de temps à autre des conférences nationales à caractère interministériel sur des points précis de la politique alimentaire. Voici une liste des sujets qui pourraient être abordés:
- l'étiquetage et la mise en valeur de l'aspect nutritif des produits;
 - les négociations commerciales multilatérales;
 - les programmes de l'Etat visant à améliorer la productivité du circuit alimentaire;
 - l'hygiène alimentaire;
 - le circuit alimentaire en 1980;
- iv) il serait bon que les ministères tiennent des conférences sur des sujets spécialisés et que le Groupe d'orientation définisse le lien qu'elles ont avec la politique alimentaire dans son ensemble et en fasse bénéficier le plus grand nombre de gens possible (par exemple, en allongeant la carte des invitations, en invitant des observateurs des ministères visés et en publiant des communiqués). C'est ainsi qu'un plus grand nombre de représentants des groupes de consommateurs et des secteurs de la transformation, de la distribution et la vente au détail ont participé à la Conférence de 1978 sur les perspectives de l'Agriculture. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture tiendra en mars 1979 des journées nationales sur l'horticulture;
- v) le gouvernement devrait demander aux organismes et aux particuliers de lui remettre des mémoires sur des questions déterminées et inviter certains d'entre eux à présenter leur document à un groupe de ministres;
- vi) les documents de travail portant sur divers points de la politique alimentaire devraient être publiés d'office;
- vii) l'Etat devrait continuer à encourager le secteur privé à chercher à faire mieux comprendre toutes les caractéristiques du circuit alimentaire (par

exemple, la Food Cost Media Conference organisée récemment par le Conseil canadien du commerce de détail et les Fabricants canadiens de produits alimentaires, et le colloque sur le boeuf, organisé par l'Association des éleveurs de bovins canadiens et le Conseil des salaisons du Canada).

Les sous-ministres et le Groupe d'orientation sont d'avis qu'à l'annonce d'un nouveau mécanisme de consultation, il importe de bien montrer que le gouvernement est prêt à étudier, sans toutefois prendre d'engagement précis, d'autres propositions visant à améliorer le processus de consultation.

3.3.2 Consultation avec les gouvernements provinciaux

- a) Parmi les mécanismes de consultation fédérale-provinciale figurent les réunions des premiers ministres, des ministres, des comités de hauts fonctionnaires et des comités techniques (développement agricole, ententes fédérales-provinciales sur le développement, réglementation), ainsi que des rencontres particulières.
- b) Au cours des quelques derniers mois, la consultation a porté sur divers points de la politique alimentaire, dont le développement agricole, la stabilisation des prix agricoles, les offices de commercialisation et la nutrition. La stabilisation des prix agricoles, par exemple, a fait l'objet de discussions à l'occasion des réunions qu'on tenues les agents techniques, les sous-ministres, les ministres de l'Agriculture et les premiers ministres. Par ailleurs, les provinces ont également participé aux consultations entre le fédéral et les secteurs privés.
- c) Compte tenu de la taille de l'appareil actuel de consultation fédérale-provinciale sur la politique alimentaire, le Comité des sous-ministres et le Groupe d'orientation ne proposent pour le moment aucun autre mécanisme.

3.4 Développement agricole

3.4.1 La Stratégie de développement agricole fournit un cadre de travail pour la mise en oeuvre d'activités mixtes (fédéral et provincial) visant à augmenter la productivité et à stimuler l'essor de l'agriculture. Jusqu'ici, les travaux ont porté principalement sur l'amélioration du système d'information et du

fichier de données, l'étude des programmes fédéraux de développement agricole, l'implantation des nouvelles techniques dans les exploitations agricoles, la négociation d'ententes sur le développement agricole avec chacune des provinces et, tout particulièrement, l'harmonisation des programmes fédéraux-provinciaux de stabilisation des prix et d'assurance-revenu.

3.4.2 Un rapport complet sur l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie de développement agricole annoncée en novembre 1977 et sur les plans connexes a été remis au gouvernement en juin 1978. On traite ci-dessous de l'harmonisation de la stabilisation des prix et du développement des marchés. Voici où en est le travail dans les autres domaines:

- a) l'étude de tous les programmes de dépenses touchant l'agriculture, par province, par produit et par type de programme, est presque terminée.
- b) le ministère de l'Agriculture a présenté un projet de création d'un Fonds pour l'implantation de nouvelles techniques qui servirait à financer l'expérimentation des techniques nouvelles dans les exploitations et le secteur de l'agrinégoce et à faciliter leur adoption.
- c) tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles, le ministère de l'Agriculture se prépare à proposer la création, à l'intention des fermes familiales, d'un programme d'information en gestion de l'exploitation et en recherche et développement.
- d) les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Colombie-Britannique ont déjà signé des ententes sur le développement agricole. Deux autres ententes ont également été conclues, soit l'Alberta Nutritive Processing et la Saskatchewan Agribition. Deux autres enfin sont en voie de l'être avec la Saskatchewan et le Manitoba.

3.5 Stabilisation des prix agricoles

3.5.1 Les discussions avec les provinces sur les moyens d'améliorer les programmes de stabilisation des prix agricoles et d'assurance-revenu ont considérablement progressé depuis qu'elles entrent dans le cadre de la stratégie de développement agricole. L'objectif du gouvernement fédéral, fortement appuyé par les participants à la Conférence sur la stratégie alimentaire, est d'harmoniser les programmes fédéraux et provinciaux de façon à garantir une protection efficace à un coût raisonnable pour l'Etat, sans nuire à l'évolution à long terme des marchés ni au principe de

l'avantage relatif des régions. Les points au centre des discussions sont le niveau de soutien assuré par le fédéral, les dispositions en faveur d'une aide supplémentaire financée à même les contributions des producteurs, l'éventail des denrées visées et la durée de la période de soutien des prix des porcs et des bovins d'abattage (annuelle ou trimestrielle).

3.5.2 Un des progrès majeurs réalisés dans le cadre des récentes discussions a été l'acceptation générale de l'idée d'appliquer les principes de financement de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest aux bovins d'abattage, aux veaux de naissance, aux moutons, aux porcs, au maïs, au soja, ainsi qu'à l'orge et à l'avoine produites en dehors de la zone relevant de la Commission canadienne du blé. Il faudrait, par conséquent, modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles afin de fixer à l'égard de ces denrées un niveau de soutien correspondant aux coûts courants en espèces des producteurs efficaces et à la marge historique moyenne entre les prix de marché et les coûts en espèces. En outre, les coûts du programme pourraient être partagés entre le fédéral et les producteurs dans un rapport de 2 à 1. La participation des producteurs serait facultative. Le gouvernement a récemment approuvé le principe de ces modifications et en a discuté avec les premiers ministres et les ministres provinciaux de l'Agriculture. Toutes les provinces ont convenu du principe de l'harmonisation. Le Québec et la Colombie-Britannique se sont toutefois opposés à la disposition voulant que soient abolis au préalable les programmes provinciaux de stabilisation. Les discussions doivent se poursuivre à l'occasion des prochaines réunions du comité technique.

3.6 Développement des marchés

3.6.1 Le ministère de l'Industrie et du Commerce mettra davantage l'accent sur le développement des marchés d'exportation et travaillera de concert avec les ministères de l'Agriculture et des Pêches, qui prévoient affecter davantage de ressources à cette tâche et intégrer leurs activités et programmes à ceux du M.I.C.

3.6.2 En ce qui concerne les produits d'origine agricole, un groupe de travail conjoint de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce a lancé une série de projets destinés à améliorer la capacité du Canada à mettre à profit les possibilités d'exportation qui s'offrent pour le fromage, les bovins de reproduction et le sperme, les légumes à cosses secs, le porc et autres viandes transformées, les légumes transformés et les bleuets. D'autres denrées sont également à l'étude à cet égard. De plus, on est en train d'étudier les services de financement offerts pour les produits agro-alimentaires destinés à l'exportation. Tous ces

projets sont menés en consultation avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux concernés. De plus, le ministre fédéral de l'Agriculture a entamé des pourparlers en vue de l'établissement d'un Conseil consultatif de la commercialisation des produits agricoles.

3.6.3 Le ministre de l'Industrie et du Commerce a annoncé récemment qu'il mettrait sur pied un comité composé d'hommes d'affaires influents pour étudier la pertinence et la disponibilité des services fédéraux de promotion des exportations, et pour déterminer dans quelle mesure ces services recourent d'autres programmes du gouvernement. Le comité devrait ainsi être appelé à se pencher sur des études menées sur l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation (par exemple, l'étude du Groupe de travail de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce sur le Financement des exportations).

3.7 Offices de commercialisation

3.7.1 Plusieurs mesures ont été prises pour répondre aux questions concernant les activités des offices de commercialisation en matière de gestion de l'offre et d'établissement des prix.

- a) Le gouvernement a approuvé en principe les propositions visant à i) augmenter le nombre de représentants au sein du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et à ii) redéfinir le mandat du Conseil. Ces propositions sont conçues de manière à accentuer le rôle de supervision du Conseil et à rendre ses activités plus perceptibles au public.
- b) Le ministère de l'Agriculture participe à une étude interprovinciale sur le problème de la valeur élevée des contingents de production. Des recommandations concernant les mécanismes de gestion des contingents seront soumises aux ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture.
- c) Les deux groupes de travail sectoriels consacrés à l'étude des questions alimentaires (voir 3.8.1) (b) ont formulé plusieurs recommandations relativement aux offices de commercialisation. Bien qu'au terme de la réunion fédérale-provinciale de novembre dernier, les ministres de l'Agriculture en soient venus à la conclusion qu'aucune étude n'était nécessaire, le

¹Ces changements ont été annoncés le 4 janvier 1979.

rapport intitulé "Un nouveau pas vers la croissance industrielle, suite donnée aux consultations sectorielles", approuvé par le gouvernement et adopté par les premiers ministres, comprend notamment la proposition suivante:

"Le gouvernement fédéral, après consultation avec les gouvernements provinciaux (compte tenu du grand nombre d'offices de commercialisation relevant d'eux), entreprendra (ou fera entreprendre) une étude sur les activités des offices de commercialisation. Cette étude comprendra l'analyse de leur impact sur l'efficacité et la position concurrentielle des secteurs primaire et de la transformation, afin de trouver le moyen d'améliorer le fonctionnement des offices."

- d) Le Conseil économique du Canada, dans le cadre de son étude de la réglementation fédérale, examinera les objectifs, activités et pouvoirs des offices de commercialisation en regard des autres interventions de l'Etat dans le secteur agricole. Les Premiers ministres ont appuyé le rapport renfermant les propositions du Conseil, et les sous-ministres ont proposé que le groupe d'orientation détermine si l'étude du Conseil économique sera de nature à répondre aux exigences de l'étude demandée en c).

3.8 Développement des pêches

3.8.1 Grâce au recul de la zone territoriale canadienne à 200 milles des côtes et à l'application de programmes comme ceux qui portent sur l'expansion des pêches de l'Atlantique et sur la mise en valeur des salmonidés, le Canada est aujourd'hui en mesure de prendre et de mettre en vente un volume plus important de poissons commerciaux et d'autres espèces non exploitées jusqu'ici. La stratégie de gestion des pêches élaborée pour exploiter ce potentiel comprend plusieurs nouvelles initiatives et activités, notamment: le développement des flottes en augmentant le nombre de vaisseaux appartenant aux pêcheurs et en faisant une meilleure distinction entre la pêche proprement dite et la transformation; l'appui des efforts visant à la création d'organismes de pêcheurs et à accroître leur "professionnalisme"; l'amélioration des structures industrielles, y compris, le nombre, l'importance et la localisation des usines; l'amélioration de la qualité des produits de pêche; le développement de l'infrastructure de la manutention et de la distribution du poisson; l'expansion et la diversification des marchés; et la consolidation des marchés d'exportation.

3.9 Transformation, distribution et vente au détail

3.9.1 Certaines activités du gouvernement ont pour but premier d'élaborer des politiques économiques convenables pour ces secteurs, tandis que d'autres visent surtout à leur offrir des services, mais dans la plupart des cas, ces objectifs vont de pair. Parmi ces activités, mentionnons les suivants:

- a) La Commission de lutte contre l'inflation a été chargée par le ministre des Finances d'effectuer une étude sur les marges bénéficiaires des transformateurs et des détaillants. Cette étude, publiée en octobre, n'a pas révélé d'écart important dans les bénéfices réalisés dans ces deux secteurs par rapport à des périodes antérieures. Le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité procède également, dans le cadre de son mandat, à l'étude de la performance des industries alimentaires.
- b) Deux des 23 groupes d'études sur les secteurs industriels se sont consacrés à l'étude de composantes du circuit alimentaire, le premier de celles des aliments transformés et des boissons, et l'autre de celle des fruits et des légumes transformés. Ces groupes ont soumis des recommandations touchant notamment les importations, les stimulants de développement, les offices de commercialisation, la réglementation et la politique concurrentielle. Le document intitulé "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" (voir la section 3.7) tient compte de la plupart de ces recommandations. Les autres recommandations du secteur sont par ailleurs toujours à l'étude.
- c) Le ministère de l'Industrie et du Commerce prépare actuellement des profils de secteur sur diverses composantes de la transformation et du commerce de détail; ces profils serviront de point de départ à l'élaboration de politiques et programmes.
- d) Des études sur le système de manutention et de transport du grain de l'Ouest sont en cours.
- e) Un comité interministériel dirigé par le ministère de l'Agriculture étudie le système de distribution des denrées périssables et formulera des recommandations à l'intention de la profession et du gouvernement.

- f) Des travaux supplémentaires se poursuivent sur l'évaluation et l'analyse des écarts de prix entre la ferme et le grossiste, et le grossiste et le détaillant. Ces analyses fournissent des mesures globales de performance et sont utilisées par les services de prévision et d'information sur les marchés.
- g) Parmi les autres activités dont traite le présent rapport et qui touchent le secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail, on compte celles ayant trait au développement agricole régional, à la stabilisation des prix agricoles, au développement des marchés et à l'hygiène alimentaire.

3.9.2 Voici quelques projets d'activités dans les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail qui comportent un intérêt particulier.

- a) Règlements: Le Conseil économique, dans le cadre de ses travaux sur la réglementation (voir la section 3.7.1 d), prévoit entreprendre une étude de l'impact des règlements fédéraux et provinciaux touchant la transformation et la distribution des aliments. De plus, certains ministères procèdent à une étude interne de leurs activités de réglementation et on a mis en place un mécanisme visant à accroître la coordination des différentes activités du genre entre les ministères (voir la section 3.11).
- b) Recherche: Dans le cadre de son programme d'aide à la recherche industrielle annoncé en juin 1978, le ministère d'Etat aux Sciences et à la Technologie a consenti \$700 000 en 1978-1979 et \$900 000 en 1979-1980 à un programme conjoint de recherche axé sur les moyens d'augmenter la productivité et l'efficacité de ces secteurs. Parmi les projets visés figurent la recherche et de développement technologiques, l'analyse économique, et les mesures (par exemple, les "centres d'excellence") prises pour faciliter la recherche et le développement dans le secteur et lui donner meilleur accès aux services des spécialistes en gestion, en économie et en commerce.
- c) Service de l'Etat: On a dressé la liste des services offerts par l'Etat aux secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail. Le Groupe d'orientation est en train d'étudier ce répertoire, les

recommandations des groupes d'étude sur les secteurs industriels et les conclusions de la Conférence sur la stratégie alimentaire, pour déterminer quelles améliorations ont lieu d'être apportées aux programmes de l'Etat. Plus particulièrement, on étudie les questions suivantes:

- i) dédoublement possible des primes d'encouragement dans le secteur de la recherche et du développement;
- ii) l'uniformité de traitement des diverses composantes du circuit alimentaire, dans le cadre des programmes de prime à l'encouragement;
- iii) l'effet des primes d'encouragement régional sur la capacité industrielle;
- iv) comment minimiser l'impact des coupures budgétaires apportées à certains programmes.

3.10 Initiatives intéressant le consommateur

3.10.1 Bon nombre des mesures étudiées ailleurs dans le présent document répondent directement aux préoccupations des consommateurs. Voir, par exemple, les sections consacrées aux offices de commercialisation (3.7), à la nutrition (3.10), à l'hygiène alimentaire (3.11), et les mesures prises l'an dernier pour contrer la hausse rapide des prix des aliments (2.7 et 2.8). Parmi les autres activités qui revêtent une importance pour les consommateurs, mentionnons celles qui visent à accroître la productivité, l'efficacité et la stabilité du circuit alimentaire, et l'expansion donnée par le ministère de la Consommation et des Corporations à son programme "Parlons alimentation"; ce dernier, mis en oeuvre dans l'ensemble du pays dans le cadre du Programme d'emploi d'été pour étudiants, fournit aux consommateurs des renseignements sur la qualité des aliments, la nutrition, l'étiquetage, et sur la façon d'établir un budget pour les familles à faible revenu, les autochtones, les immigrants et les gens du troisième âge. L'information véhiculée par ce programme se trouve réunie dans un guide utilisé couramment par les bureaux locaux et régionaux du ministère de la Consommation et des Corporations.

3.10.2 Voici quelques projets s'adressant directement aux consommateurs:

- a) Recherche des façons d'améliorer les programmes de l'Etat en matière d'information sur les aliments. La liste de tous ces programmes figure à l'Annexe III.

- b) Intensification des recherches sur le comportement des consommateurs à l'égard des produits alimentaires, dans le contexte des efforts déployés par le fédéral pour inciter les gens à consommer plus d'aliments nutritifs.
- c) Multiplication des efforts destinés à répondre aux besoins des consommateurs défavorisés. La possibilité d'appliquer ailleurs la méthode de vulgarisation utilisée dans le programme "Parlons alimentation" et dans d'autres programmes de la Santé et du Bien-être social, sera envisagée en consultation avec les provinces.
- d) Etude des façons possibles d'aider le secteur privé dans ses activités d'information et d'éducation. A cet égard, le ministère de la Santé et du Bien-être social a fait un pas géant en créant du matériel didactique de base à l'intention du secteur privé et des provinces.

3.11 Nutrition

3.11.1 A la Conférence sur la stratégie alimentaire, le Ministre de la Santé et du Bien-être social a déclaré que le gouvernement avait l'intention de tenir pleinement compte de l'aspect nutrition dans l'élaboration de ses politiques et programmes concernant le circuit alimentaire afin d'inciter les gens à modifier leurs habitudes alimentaires en conformité avec le Guide alimentaire du Canada et les recommandations du gouvernement en matière de régime alimentaire. C'est au Comité interministériel sur la qualité et l'hygiène des aliments (voir également 3.12.1) qu'a été confiée la tâche d'élaborer les plans de travail et les indices d'efficacité. Une proposition portant sur l'évaluation des retombées des mesures gouvernementales prévues dans le domaine de la nutrition a été élaborée. Ces activités et d'autres sont décrites en détail dans le document de travail connexe intitulé "L'intégration de la nutrition dans la stratégie alimentaire". La Liste des activités comprend notamment:

- a) Tenue, en octobre 1978, de la Conférence sur l'éducation en matière de nutrition;
- b) Négociations avec les provinces, les associations professionnelles, les organismes sans but lucratif et les industries alimentaires en vue de faire connaître et d'appliquer les dernières recommandations en matière de nutrition du Comité des régimes alimentaires et des maladies cardio-vasculaires;

- c) Préparation de lignes directrices sur les nouvelles sources de protéines et étude des politiques relatives aux additifs et aux nouveaux aliments;
- d) Publications conjointe du ministère de la Santé et du Bien-être social et du ministère de l'Agriculture du Canada de la brochure intitulée "La nutrition à bon prix"; et
- e) Plusieurs autres activités mentionnées ailleurs, surtout dans la section précédente (Initiatives intéressant le consommateur).

3.12 Hygiène alimentaire

3.12.1 Le domaine de l'hygiène alimentaire relève de la compétence des ministères de la Santé et du Bien-être social, de l'Agriculture et des Pêches et de l'Environnement. Ces ministères, de concert avec Consommation et Corporations, et Industrie et Commerce, constituent le palier supérieur du Comité interministériel sur la qualité et l'hygiène des aliments dont le mandat consiste à garantir que les programmes de l'Etat sont bien adaptés et efficaces pour dépister et traiter les problèmes afférents à la salubrité alimentaire. Le Comité a examiné les procédures de rappel des aliments jugés impropres à la consommation de même que les mécanismes en place pour évaluer rapidement les effets possibles sur les disponibilités alimentaires de l'utilisation de substances toxiques dans l'environnement. Les consultations fédérales-provinciales en cours visent la ratification d'une entente avec les provinces sur l'uniformisation de la réglementation et des lignes directrices touchant le contrôle de la température pendant les étapes du transport, de l'entreposage et de la vente au détail des aliments.

3.12.2 L'incidence des règlements fédéraux sur les coûts de production est l'une des principales préoccupations du secteur alimentaire. Bien que la nécessité de surveiller étroitement l'hygiène des aliments soit peu contestée, certaines personnes mettent en doute le bien-fondé de certains règlements dans des domaines comme le classement et l'étiquetage. Pour répondre à ces critiques, le gouvernement a mis sur pied le programme d'analyse des répercussions socio-économiques en vertu duquel la mise en oeuvre de tous les règlements importants dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'équité doit être précédée d'une analyse coûts-avantages. En outre, comme l'indique la section 3.9.2, certains ministères procèdent à un examen interne de leurs programmes de réglementation, et le Conseil économique a inclus le secteur alimentaire dans son étude globale de la réglementation fédérale.

3.13 Coordination des services d'information du public sur les politiques alimentaires

3.13.1 Les objectifs premiers d'un programme coordonné d'information du public devraient être d'expliquer aux Canadiens les mesures que prend le gouvernement pour donner suite à sa politique alimentaire, les caractéristiques du circuit alimentaire et la cause de l'évolution des prix des produits alimentaires; ce programme permettrait de mieux informer les décisionnaires du circuit alimentaire et faciliterait leur travail. Afin de réaliser ces objectifs, le Groupe d'orientation a mis sur pied un sous-comité présidé par le bureau du Conseil privé auquel il a confié le mandat: a) de veiller à ce que les progrès importants dans l'élaboration de la politique alimentaire soient communiqués au public au moment opportun, et b) voir à ce que toute information publique soit à la fois exacte et en accord avec la politique et la stratégie alimentaire, qu'elle vienne de l'un ou l'autre des ministères.

3.13.2 Le sous-groupe a préparé un résumé de toutes les activités courantes ou prévues en matière d'information alimentaire pour servir de point de départ à la coordination de la planification de ministères concernés (voir l'Annexe III).

4.0 SOLUTIONS DE RECHANGE

Le présent rapport ne présente aucune solution de rechange.

5.0 CONSIDERATIONS FINANCIERES

5.1 Aucune considération financière n'est directement reliée au présent document. Les coûts engagés pour mettre en lumière les activités du fédéral dans le domaine de la politique alimentaire sont absorbés à même les budgets existants dans les ministères intéressés. Suivant le cas, le financement des nombreux programmes mentionnées proviendra des budgets existants ou fera l'objet de présentations distinctes.

6.0 RELATIONS FEDERALES-PROVINCIALES

6.1 Un certain nombre des activités mentionnées dans le document sont le fruit de la collaboration entre les administrations fédérales et provinciales. Si la contribution provinciale est importante, les discussions se tiennent aux paliers des hauts fonctionnaires et des ministres (par exemple, dans les domaines du développement agricole, de la stabilisation des prix agricoles, de la nutrition, du développement des pêches et des recommandations des groupes d'étude sur les secteurs industriels).

7.0 CONSULTATIONS INTERMINISTERIELLES

7.1 Comme nous le mentionnons à la section 2.5, le Groupe d'orientation interministériel sur la politique alimentaire a la responsabilité de coordonner les activités de l'Etat en matière de politique alimentaire. Ce rapport a été préparé par le groupe en question et approuvé par le Comité des sous-ministres sur la politique alimentaire.

8.0 CONCLUSION

8.1 Le présent document poursuivait deux buts: dresser un bilan du travail accompli par les services fédéraux dans la foulée de la Conférence sur la stratégie alimentaire pour le Canada et faire état des projets visant à faire avancer et à mieux articuler la politique alimentaire. Les organismes et particuliers qui ont commenté le document intitulé "Une stratégie alimentaire pour le Canada" et ont participé à la Conférence, ont pour la plupart souligné la nécessité d'établir des mécanismes permanents de consultation entre tous les éléments du circuit alimentaire. Il apparaît également urgent de sensibiliser le public et les chaînons du circuit alimentaire aux activités des services de l'Etat dans le domaine de la politique alimentaire. Il s'impose en particulier d'informer les éléments du circuit alimentaire sur les réalisations qui ont suivi la Conférence.

Le ministre de la Consommation
et des Corporations

Le ministre de l'Agricultu

ANNEXE I

UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE POUR LE CANADA

ETAT DU PROGRAMME DE TRAVAIL

NOUVELLES MESURES LEGISLATIVES POSSIBLES

1. Protection temporaire contre les importations à prix réduits*:

- (a) Industrie et Commerce: examen de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation et de la liste des marchandises d'importation contrôlée

L'examen est terminé et un rapport a été présenté au gouvernement concernant l'uniformisation des demandes de surtaxe.

- (b) Agriculture: Envisager la création d'une régie canadienne du commerce des viandes pour le boeuf et le veau

Le projet de création d'une régie canadienne du commerce des viandes a été considéré par le gouvernement qui a opté en faveur d'une réglementation des importations dans le cadre de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Les contingents sont établis en vertu de cette Loi en fonction du niveau moyen des importations de boeuf et de veau de 1971 à 1975, corrigé selon les variations de la consommation intérieure de boeuf. D'autres facteurs à considérer sont le niveau des prix à la consommation et la politique commerciale américaine. Le contingentement pour 1979 est à l'étude**. Le régime actuel est suivi de près et sera évalué à la fin de 1980.

- (c) Finances: Examen des procédures et des dispositions relatives aux surtaxes en vertu de la Loi sur le tarif des douanes (y compris les propositions sur les produits horticoles)

Le gouvernement a décidé d'exiger une formule uniforme pour les demandes de surtaxe sur les denrées périssables et de limiter à 20 jours le délai laissé aux fonctionnaires pour faire rapport aux ministres après la réception de la demande. Les consultations sur la nouvelle formule se poursuivent. Le gouvernement a également consenti, en marge de ses décisions sur le développement industriel et à la lumière du document Un nouveau pas vers la croissance industrielle d'améliorer les mécanismes visant à mettre un terme aux importations nuisibles.

- (d) Revenu national: Examen de l'utilité de la Loi antidumping comme mesure de protection temporaire

Au terme de cet examen, il a été décidé qu'à cause des contraintes imposées par le Code international antidumping, la Loi était plus efficace pour traiter de problèmes à long terme pour les importations de produits manufacturés peu dispendieux que comme mesure temporaire de protection contre les produits frais peu dispendieux.

*Les articles du programme de travail sont abrégés.

**Annonce fait le 22 décembre 1978.

2. Finances: Examen des recommandations de la Commission du tarif concernant les modifications tarifaires pour les produits horticoles frais

Le gouvernement a annoncé en avril qu'il appuyait de façon générale les recommandations de la Commission et que la renégociation de divers engagements du GATT, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales pour relever certains tarifs sur les fruits et légumes touchait pratiquement à son terme.

3. Agriculture: De concert avec le MEER, élaborer une approche nationale au développement agricole

La stratégie de développement agricole a été approuvée en novembre 1977 et un rapport d'activité complet a été rédigé et annoncé en juin 1978. Voir également le paragraphe 3.4.

4. Agriculture: Etudier la possibilité de modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, y compris l'extension de la protection obligatoire, le relèvement des niveaux de soutien minimaux avec la participation éventuelle du fédéral, des provinces et des producteurs, et l'harmonisation des programmes fédéraux et provinciaux

Des progrès sensibles ont été réalisés sur l'harmonisation des programmes fédéraux et provinciaux de stabilisation et les discussions se poursuivent au niveau du comité technique. Voir également le paragraphe 3.5.

5. Pêches: De concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, élaborer des propositions visant à faciliter une approche plus concertée et mieux documentée dans le domaine de l'exportation du poisson

En mai dernier, l'industrie des pêches, par l'intermédiaire du Conseil des pêches du Canada, a mis sur pied une association bénévole, appelée Association canadienne des exportateurs de poisson, afin de collaborer à l'expansion de nos marchés d'exportation. Un groupe distinct (B.C. Seafood Exporters Association) a été créé plus tôt cette année. Le Ministère élabore actuellement des projets de loi touchant les permis d'exportation, advenant que l'Association et la B.C. Seafood Exporters Association ne puissent atteindre certains objectifs de raffermissement des marchés d'exportation. Voir également le paragraphe 3.8.

NOUVELLES ETUDES

1. Agriculture, Industrie et Commerce, Pêches, Consommation et Corporations, Santé et Bien-être social: examiner l'efficacité des services d'information et de prévision sur les marchés et appuyer au besoin les ministères de l'Agriculture et des Pêches dans leurs efforts visant à stimuler la demande d'aliments nutritifs bon marché

Des réunions interministérielles ont été tenues et une quantité importante de matériel d'information sur les marchés est à l'étude.

2. Consommation et Corporations: Prendre les moyens appropriés pour amener le Bureau de la politique de concurrence à se pencher sur les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des aliments, compte tenu de la nouvelle politique concurrentielle de l'Etat

En février 1978, on a étudié un mémoire et un document de travail sur l'efficacité des secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail; le document de travail a alors été publié (voir également le paragraphe 3.9). En juillet 1978, le Bureau de la politique de concurrence a publié un document de travail intitulé "Applications de la concurrence au secteur agro-alimentaire". Le bureau continue d'appliquer la loi actuelle au secteur.

3. Consommation et Corporations, Expansion économique régionale, Agriculture, Industrie et Commerce: Envisager la possibilité d'établir un petit groupe interministériel pour:

- consulter le MEER pour l'étude des demandes de subvention en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional et des Accords généraux de développement conclus avec les provinces, dans les domaines de la transformation et de la distribution des aliments; et
- réexaminer avec le ministère de l'Industrie et du Commerce les priorités dans l'octroi des subventions visant à accroître la productivité de l'agriculture, des pêches et des industries alimentaires.

Cette tâche a été menée à bien et on en a conclu que les consultations interministérielles actuelles sont satisfaisantes et qu'il est inutile d'apporter des modifications importantes aux pratiques actuelles.

4. Agriculture: De concert avec le ministère de la Consommation et des Corporations, proposer des modifications à caractère non législatif à la structure et au mode de fonctionnement du Conseil national de commercialisation des produits de ferme pour qu'il puisse mieux régir les organismes qui relèvent de lui, et faire en sorte que les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs soient pris en considération dans l'étude des nouveaux programmes de commercialisation

Le gouvernement a approuvé un certain nombre de modifications à la structure et au mode de fonctionnement du Conseil. Ces changements ont été annoncés le 4 janvier 1979. Voir le paragraphe 3.7.

PROGRAMMES PERMANENTS

1. Santé et Bien-être social: Dans le cadre de la Réforme de la sécurité sociale, résoudre des problèmes administratifs reliés à la mise sur pied de programmes à l'intention des travailleurs à faibles revenus (y compris les agriculteurs et les pêcheurs entrant dans cette catégorie)

La création récente du crédit d'impôt remboursable pour enfants et le supplément de revenu garanti aideront les travailleurs à faibles revenus, y compris les agriculteurs et les pêcheurs. Voir paragraphe 2.7.

2. Agriculture: Mener un examen de la politique laitière à long terme en tenant compte de la valeur nutritive du lait

Un projet a été élaboré et est à l'étude.

3. Agriculture et Pêches: Le gouvernement est prêt à emboîter le pas aux provinces dans toute initiative visant à formuler une politique nationale d'utilisation des terres, et au ministère des Pêches pour accélérer les travaux menés dans le cadre des programmes de conservation et de développement mis sur pied à l'intention de l'industrie des pêches

Une politique fédérale sur l'utilisation des terres a été élaborée pour servir de ligne directrice aux programmes nationaux sur l'utilisation des terres publiques et privées ainsi que pour la gestion, l'acquisition et la cession ou la vente des terres fédérales.

L'extension à 200 milles des eaux territoriales canadiennes n'a été qu'une étape dans l'élaboration d'une politique de rationalisation de l'ensemble de l'industrie des pêches. La diminution progressive de l'effort de pêche par les pays étrangers a permis aux pêcheurs canadiens d'accroître leur part de prises. Toutefois, des contingents rigoureux sont encore en place pour permettre le renouvellement entier de cette ressource. Des efforts spéciaux sont actuellement déployés pour stimuler l'exploitation et l'utilisation de nouvelles espèces. La capacité productive de l'industrie canadienne des pêches sera graduellement rajustée en fonction des stocks disponibles, de façon à tirer le maximum des ressources existantes. Les programmes de gestion de la zone de 200 milles, de développement des pêches de l'Atlantique et de reconstitution des stocks de Salmonidés se poursuivent. Voir également le paragraphe 3.8.

4. Conseil privé: Examiner les nominations au sein des offices, agences et autres organismes du circuit de production et de commercialisation des aliments afin d'assurer le respect des directives sur les conflits d'intérêt et la représentation des producteurs, des transformateurs et des consommateurs

Cette tâche se poursuit. Des nominations ont récemment été annoncées au Conseil de Commercialisation des produits de ferme et à l'Office de commercialisation du poulet.

5. Le ministère de la Santé et du Bien-être social verra

a) à mettre sur pied un comité consultatif de la notation et à élaborer des directives concernant l'hygiène des nouveaux aliments et des nouveaux ingrédients des aliments;

b) à examiner sa politique en matière d'innocuité et d'efficacité des additifs alimentaires;

- c) à intensifier les consultations fédérales-provinciales sur les lignes directrices en matière de nutrition, l'approbation de programmes éducatifs convenant aux écoles, la formation des professionnels dans ce domaine, la mise sur pied de programmes éducatifs à l'intention des groupes les plus vulnérables, la publicité sur les aliments, la place de la nutrition dans le système d'hygiène publique, la surveillance des problèmes de nutrition et l'amélioration de la qualité microbiologique des aliments

Les recommandations relatives à la nutrition ont été acceptées par le gouvernement en février 1978. Voir également les paragraphes 3.10, 3.11 et 3.12 et le document de travail intitulé: "La nutrition dans la stratégie alimentaire".

6. Sciences et Technologie, Agriculture, Pêches, Santé et Bien-être social: Elaborer une approche globale à la recherche et au développement dans le domaine de l'alimentation (y compris les aspects nutrition et hygiène, et les dimensions économiques, humaines et technologiques)

Une étude qui a nécessité de vastes consultations avec les organismes para-publics est terminée, et un rapport provisoire est à l'étude.

7. Pêches - Examen des mesures de stabilisation, y compris les mesures législatives de soutien des prix pour les pêcheurs commerciaux

Un examen en profondeur des programmes de soutien et de stabilisation a été effectué. Bien qu'on reconnaisse une certaine valeur aux mesures à long terme, on ne prévoit pas la mise sur pied d'un programme pour le moment.

8. Industrie et Commerce, de concert avec les ministères de l'Agriculture et des Finances, doit examiner la gamme des produits, y compris les denrées importées, qui pourra faire l'objet d'accords internationaux

Le Canada participe aux accords internationaux sur le blé, le café, le sucre et le cacao. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, de concert avec les autres ministères, passe en revue les propositions d'accords sur des produits mises de l'avant par les sous-groupes de la viande et du lait aux Négociations commerciales multilatérales. Le Canada joue un rôle important dans la renégociation de l'accord sur le cacao.

Le Canada participe aussi aux négociations d'un nouvel accord international sur le blé et d'une entente sur les céréales secondaires.

NOUVEAUX PROGRAMMES

1. Agriculture - Evaluer les programmes de vulgarisation et les autres services offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine agricole

Un premier examen de l'ensemble des programmes fédéraux et provinciaux en matière de développement agricole touche à sa fin. Voir également le paragraphe 3.4.

2. Agriculture - Evaluer la suffisance et l'efficacité des contributions du gouvernement fédéral aux écoles d'agriculture et de médecine vétérinaire

Dans le cadre de la politique générale de réduction des dépenses, les contributions du gouvernement fédéral aux collèges de médecine vétérinaire ont été réduites à \$800,000 en 1978-1979, les dépenses prévues à ce poste pour 1979-1980 ont été reportées. Des négociations ont eu lieu concernant l'agrandissement des installations de formation vétérinaire à l'Université de Saskatoon.

PROGRAMMES EN COURS

1. Finances - Revoir les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu touchant le transfert, qui autorisent le report de l'impôt sur les gains en capital lorsque l'agriculteur lègue sa ferme à l'un de ses enfants, afin de les étendre éventuellement à une partie d'une société agricole de type familial

La Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée pour permettre le report de l'impôt sur les gains en capital dans ces cas.

2. Industrie et Commerce, Pêches et Agriculture - Coordonner l'examen des besoins et des méthodes de prévision de la situation des marchés étrangers à des fins d'utilisation interne

Un Comité international de renseignements sur les marchés agricoles, présidé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a vu le jour en 1977 pour étudier en permanence les besoins du secteur privé et des gouvernements en matière d'information sur les marchés. Le ministère de l'Agriculture élabore en ce moment un modèle du secteur agricole qui facilitera la prévision des conditions de marché. De plus, le Comité consultatif sur la commercialisation des produits de la pêche, qui comprend des représentants des ministères de l'Industrie et du Commerce et les Pêches, ainsi que du Conseil des pêches du Canada a été créé en 1977. Un certain nombre de programmes de promotion, deux missions techniques et des projets de prospection de marchés de même que des projets d'information ont été mis sur pied depuis. (Voir également les paragraphes 3.6, 3.8 et 3.9).

ANNEXE II

MECANISMES CONSULTATIFS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE SUR L'ALIMENTATION

1.0 Introduction

1.1 La présente annexe donne la liste des divers mécanismes qui permettent à l'Etat et au secteur privé de se consulter sur les problèmes qui touchent l'alimentation. Les gouvernements provinciaux participent également à certaines de ces activités d'ordre consultatif.

2.0 Mécanismes englobant l'ensemble du gouvernement

En plus des activités courantes des ministres et des députés, des études particulières sont entreprises par des commissions royales, des comités parlementaires et des groupes de travail spéciaux. D'autres organismes comme la Commission du tarif ou le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers poursuivent également un travail d'ordre consultatif. Enfin, l'Etat reçoit et, dans certains cas, demande des mémoires du secteur privé. On trouvera à l'article 2.0 la description du processus consultatif particulier à Une stratégie alimentaire pour le Canada. Celui-ci regroupe plusieurs des mécanismes précités.

3.0 Mécanismes de consultation ministérielle

3.1 Les ministères consultent tous le secteur privé d'une façon similaire: les ministres et les fonctionnaires communiquent avec les personnes et les organismes concernés (directement, par téléphone ou par lettre) et participent à des réunions et à des conférences officieuses et officielles dont celles organisées par le secteur privé; divers comités consultatifs sont créés; et des programmes permanents comme les recherches sur la santé et les inspections sanitaires comprennent la tenue de discussions. La liste qui suit énumère les mécanismes spécifiques mis en place par différents ministères. Quoique l'on ait accordé plus d'attention à certains ministères et que le contexte consultatif varie d'un ministère à l'autre, cette liste illustre bien le processus de consultation gouvernemental.

3.2 Agriculture

3.2.1 Associations du circuit agro-alimentaire

Le ministre et ses fonctionnaires consultent fréquemment les groupements de producteurs, de transformateurs, de distributeurs et de détaillants. Un grand nombre d'associations présentent des mémoires annuels que commentent les fonctionnaires lorsque le Ministre en a pris connaissance. Des réunions officielles et officieuses ont lieu en grand nombre et le Ministère participe aux réunions annuelles des principales associations.

3.2.2 Comité de coordination des services agricoles canadiens (CCSAC)

L'objectif principal du CCSAC consiste à coordonner les activités nationales sur le développement socio-économique du secteur agricole et à permettre l'utilisation optimale des ressources matérielles et financières des divers organismes existants. Il comprend un certain nombre de comités d'experts et de comités régionaux constitués de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des universités, des associations professionnelles et agricoles et du secteur privé.

3.2.3 Conseil de la recherche agricole au Canada (CRAC)

Le Conseil de la recherche agricole a vu le jour en 1974. Son objectif consiste à renseigner le CCSAC sur l'avancement et les besoins du programme national de recherche et de développement en agriculture. Ses réunions ont lieu au moins une fois par année et rassemblent des représentants du ministère de l'Agriculture, des doyens des facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire, du Conseil national de la recherche, du MEST, de l'Institut agricole du Canada, du Conseil des sciences du Canada, des associations de producteurs, de l'agrinégoce, etc.

3.2.4. Recherche

Pour mieux planifier l'avenir, les coordonnateurs de recherche du Ministère organisent parfois des ateliers de travail. Les chercheurs sont alors fréquemment mis en présence des représentants des ministères de l'Agriculture provinciaux, des offices de commercialisation, des coopératives agricoles, des transformateurs et des scientifiques universitaires. Les rapports officiels issus de ces réunions sont souvent remis aux membres du CCSAC. Les recherches interministérielles sur le transport et la manutention des denrées périssables comprennent la consultation du secteur privé. Ainsi, les études entreprises sur la commercialisation des pommes de terre ont donné naissance au Comité de la pomme de terre.

3.2.5 Comités de gestion

Les comités de gestion des approvisionnements fédéraux-provinciaux qui ont été créés pour le lait de transformation, les oeufs et le dindon nécessitent la participation des gouvernements et des organismes de commercialisation provinciaux ainsi que des groupements de producteurs. D'autres organismes comme le Conseil national de commercialisation des produits de ferme consultent régulièrement les producteurs, les consommateurs et le secteur de la transformation, de la distribution et de la vente au détail.

3.2.6 Comités consultatifs

Un certain nombre de programmes et de politiques spécifiques possèdent leurs comités consultatifs. Ces comités peuvent avoir des dénominations différentes, mais ils regroupent habituellement des membres des secteurs privé

et public engagés dans un domaine particulier et conseillent le Ministère sur les politiques et les programmes relatifs à ce domaine. Le Comité de normalisation des céréales de l'Ouest et son parallèle dans l'Est, par exemple, réunissent des représentants du Ministère, de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des grains, des transformateurs, des exportateurs et des producteurs. Divers organismes et commissions ont également un rôle consultatif. Ainsi, la Commission canadienne des grains examine les revendications des exploitants de silos-élevateurs, des exportateurs, des producteurs, etc. relativement au tarif maximum et aux frais d'exploitation et d'entretien des silos-élevateurs.

3.2.7 Conférence des perspectives agricoles canadiennes

Dans le cadre de cette conférence annuelle, le Ministère présente les prévisions à court et à long terme de l'offre et des prix des produits agricoles. Ces prévisions sont ensuite examinées et commentées par les représentants des agriculteurs, des universités, de l'industrie, des consommateurs, des gouvernements provinciaux, etc. La Conférence est largement couverte par la presse écrite et parlée.

3.2.8 Journées d'étude

Tout récemment, le Ministère a entrepris la tenue d'une série de journées d'étude auxquelles sont conviés tous ceux concernés par la production et la commercialisation d'un aliment donné. On y discute des problèmes relatifs aux produits en question et on tente d'y trouver une solution. Le porc et la volaille ont déjà fait l'objet d'une de ces réunions, et l'on en tiendra d'autres en mars sur l'horticulture et les oléagineux.

3.3 Consommation et Corporations

3.3.1 Conseil canadien de la consommation

Celui-ci conseille le Ministre sur les questions de consommation et sur les politiques et les programmes du Ministère. Des questions relatives à l'alimentation sont abordées de temps à autre. Le Conseil a publié un rapport comprenant des recommandations sur l'alimentation et la nutrition.

3.3.2 Direction de l'aide aux consommateurs

Elle tient des consultations régulières avec le Conseil canadien du commerce de détail et les principaux détaillants qui en font partie.

3.3.3 Direction de la répression des fraudes

Elle s'entretient couramment, et à des occasions spéciales, avec un grand nombre d'organismes représentant les différents segments du circuit agro-alimentaire, un certain nombre de fabricants de produits alimentaires, les universités et les offices de commercialisation.

3.3.4 Bureau de la politique de concurrence

Dés consultations spéciales sont tenues avec divers organismes commerciaux et entreprises du circuit agro-alimentaire en vue de l'application, du respect et de la mise à jour de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

3.3.5 Groupe sur la politique alimentaire

Tient des consultations régulières avec l'Association des consommateurs du Canada sur les questions reliées à la politique alimentaire. Le Groupe assure également la liaison avec des groupes et des associations du circuit alimentaire, Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires, Conseil canadien du commerce de détail, la Fédération canadienne de l'Agriculture, l'Institut canadien de la distribution alimentaire, etc.), et les consulte souvent, par exemple en assistant à des réunions et à des colloques ainsi qu'en rencontrant individuellement leurs membres.

3.5 Pêches et Océans

3.5.1 Conseil de pêches

Ce comité effectue des consultations régulières sur les questions d'ordre technique et les programmes d'inspection.

3.5.2 Comité consultatif technique de pêche du Canada dans l'Atlantique

Ce comité organise des réunions où l'on étudie les besoins actuels et futurs des secteurs primaires et secondaires de cette industrie.

3.5.3 Accessibilité à la répartition des ressources

Les comités officiels comme le Comité de l'affectation des réserves de poisson de fond de haute mer tiennent des consultations avec l'industrie.

3.5.4 Produits de poisson périssables

Le Ministère consulte les organismes qui s'occupent de la distribution des produits de poisson périssables, notamment dans le cadre de l'Etude (interministérielle) sur le transport et la manutention des denrées périssables.

3.6 Industrie et Commerce

3.6.1 Conseil consultatif sur le commerce

Créé en 1969, le Conseil comprend des représentants de tous les secteurs de la collectivité commerciale du Canada. En 1977, six des 37 entreprises représentées venaient directement du circuit agro-alimentaire et

quatre autres étaient des fabricants de facteurs de production. Le Conseil prête main forte au Ministère pour les activités et les programmes qui touchent le développement industriel, le commerce et le tourisme.

3.6.2 Groupes de travail consultatifs du secteur privé

Sous la coordination du Ministère, l'industrie de la transformation a mis sur pied 23 groupes de travail conformément à la décision rendue par le Conférence des Premiers ministres en février 1978. Ces groupes réunissent des représentants du secteur privé, des travailleurs et de la plupart des provinces ainsi qu'un délégué des universités. Chaque groupe doit faire le point sur les possibilités d'expansion et les contraintes du domaine qu'il représente et apporter des recommandations sur la façon dont le secteur pourrait utiliser son potentiel au maximum d'ici 1980.

Deux groupes concernent l'alimentation, soit celui sur les aliments et les boissons préparés et celui sur les fruits et légumes transformés. Ces deux groupes ont présenté le point de vue du secteur de la transformation et leurs recommandations touchent directement l'évolution de la politique nationale sur l'alimentation.

Quoique ces groupes aient été créés dans un but particulier, le ministère de l'Industrie et du Commerce a l'autorisation d'établir des comités consultatifs permanents sur le secteur privé.

3.6.3 Commission du système métrique

Créée en 1971, la Commission conseille le ministre de l'Industrie et du Commerce sur la conversion du Canada au système métrique. Le travail de la Commission est réparti par secteur et nécessite la participation des représentants de l'industrie et du commerce, de diverses associations, des gouvernements et des autres organismes concernés. La conversion au système métrique permettra à notre circuit agro-alimentaire d'accéder plus facilement aux marchés étrangers.

3.6.4 Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers

Le MIC a créé ce comité en 1973 en collaboration avec d'autres ministères intéressés pour donner au secteur privé et aux gouvernements provinciaux la possibilité d'exprimer leurs opinions quant à la participation canadienne aux négociations internationales sur le commerce et modifier la position du Canada en conséquence. Le Comité a reçu plusieurs centaines de mémoires dont un grand nombre de l'agriculture, des pêches et de la transformation alimentaire.

3.7 Santé nationale et Bien-être social

3.7.1 Comité de liaison avec l'industrie alimentaire

En juillet 1977, la Direction de la protection et de la santé a établi une liaison officielle avec l'industrie alimentaire en faisant des Fabricants de produits alimentaires du Canada le foyer et le centre de coordination de ses efforts. Quelque 17 associations commerciales participaient à cette entreprise.

Le Comité de liaison a créé des groupes de travail conjoints comprenant des représentants de l'industrie et de la Direction de la protection et de la santé afin d'étudier les projets de règlement concernant les rappels de produits alimentaires, les installations de fabrication et la surveillance de la production.

3.7.2 Comité sur les dangers des fragments de verre dans les boissons gazeuses

En janvier 1977, ce comité a été créé pour étudier la cause et le danger possible des petits fragments de verre qui se retrouvent parfois dans les bouteilles de boissons gazeuses. Après avoir mené une enquête complète sur ce problème, l'industrie a apporté les correctifs nécessaires, ce qui a allégé les mesures coercitives exercées dans ce domaine.

3.7.3. Comité sur les normes microbiologiques applicables à la viande hachée

Ce comité conjoint de l'industrie et du gouvernement a été mis sur pied en mai 1977 pour une période de deux ans. On lui a confié le mandat d'améliorer la qualité microbiologique de la viande hachée vendue au Canada. Si les activités de surveillance ne se traduisent pas par des améliorations sensibles, des mesures législatives seront envisagées.

3.7.4 Comité d'experts sur la présence de biphényles polychlorés (BPC) dans le lait humain

Ce groupe de spécialistes du secteur privé a été formé en janvier 1978 afin d'étudier les problèmes que pourrait soulever la présence de BPC dans le lait humain. Dans son rapport de mars 1978, le Comité a indiqué que les avantages de l'allaitement maternel surpassaient les dangers incertains reliés à l'absorption de BPC. Le même rapport soulignait toutefois la nécessité de réunir plus de renseignements sur les biphényles. Les analyses et les recherches se poursuivent.

3.7.5 Recommandations diététiques du Rapport sur le régime alimentaire et les affections cardiovasculaires

Entre juillet et novembre 1977, les fonctionnaires provinciaux de la santé ont été consultés au sujet de ces recommandations. Les provinces ont pris bonne note de ces dernières et les appliqueront à leur façon. Depuis, on a

assisté à un échange de correspondance, à des discussions et à des ateliers conjoints de planification entre un vaste nombre d'associations professionnelles en médecine, soins infirmiers, diététique, économie ménagère, alimentation, consommation, transformation alimentaire, technologie alimentaire, etc.

3.7.6 Projets d'amendement au règlement

Le mécanisme consultatif utilisé ici consiste en une "lettre d'information" envoyée par l'industrie alimentaire, aux associations de consommateurs, aux organismes fédéraux et provinciaux et aux ambassades afin d'obtenir leurs points de vue sur des projets de réglementation sur les aliments, les produits pharmaceutiques, les cosmétiques et les appareils médicaux ou ceux émettant des radiations. En alimentation, la période fixée pour présenter les recommandations est de 60 jours.

3.7.7 Codex Alimentarius

Sur l'initiative de plusieurs ministères, la position du Canada sur les normes de la Commission du Codex Alimentarius est dévoilée dans les communiqués que reçoivent les associations commerciales, les gouvernements provinciaux et les groupements de consommateurs. Soixante jours après la réception des réponses sont présentées des recommandations visant à modifier les normes officielles sur les produits et à suivre d'aussi près que possible les propositions du Codex.

3.8 Expansion économique régionale

3.8.1 Ententes auxiliaires

Les ministères sont abondamment consultés avant les gouvernements provinciaux. Dans certains cas, on recherche également les recommandations du secteur privé.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES FÉDÉRAUX EN MATIÈRE D'INFORMATION SUR L'ALIMENTATION

Le 24 novembre 1978

PROGRAMME/ACTIVITÉ	MINISTÈRE	PÉRIODICITÉ	DESCRIPTION
<u>IMPRIMÉS</u>			
Publications d'ordre général			
	Agriculture	Permanent	Des 1200 brochures offertes gratuitement au public, 42 traitent du choix et de la préparation des aliments. Mentionnons par exemple: Le lait écrémé en poudre, De la dinde pour tous, Poulet à griller, Guide des fromages canadiens, Recettes de fruits et La nutrition à bon prix.
	Consommation et Corporations	Permanent	Parmi les publications offertes, mentionnons: Nous veillons sur l'étiquetage, Nous veillons sur vos intérêts et Nous veillons sur la concurrence.
	Santé et Bien-être	Permanent	La liste des publications comprend: La nutrition à bon prix, Guide alimentaire canadien, Votre régime alimentaire et votre coeur, Mangeons bien ... à moindre coût et Valeur nutritive de quelques aliments usuels.
	Pêches	Permanent	Leurs publications comprennent: Recettes à faible teneur calorique, Des filets de poisson congelés, Fruits de mer en abondance et Poissons et cuisine à la braise.

PUBLICATIONS SPÉCIALES

Chronique culinaire	Agriculture	6 fois par an	Publication destinée aux responsables de l'alimentation des petits établissements; décrit des menus pour des groupes de 50 personnes.
Food Communiqués	Agriculture	4 à 6 fois par année	Lettre d'information destinée aux spécialistes provinciaux et aux vulgarisateurs en économie ménagère, aux experts en alimentation de l'industrie et des offices de commercialisation et aux professeurs de diététique.
Dépliants accompagnant les chèques	Santé et Bien-être	Occasionnel	Documentation distribuée avec les chèques d'allocation familiale et de pension de vieillesse et concernant fréquemment l'alimentation.
Affiches	Santé et Bien-être	A compter de décembre 1978	Série d'affiches sur la valeur nutritive du poisson, des légumes, des fruits et des céréales.

INFORMATION À L'INTENTION
DES MEDIAS

L'envers de l'assiette	Agriculture	Bi-hebdomadaire	Choix de nouvelles sur l'alimentation offert depuis novembre aux rédacteurs de publications destinées aux consommateurs.
Nouvelles et articles documentaires	Agriculture	Hebdomadaire	Communiqués diffusés aux quotidiens, aux stations de radio et de télédiffusion, aux agronomes et aux autres organismes et bureaux des services publics.
Le panier à provisions	Agriculture	Bi-mensuel	Contient des entrefilets sur les fruits et légumes disponibles à cette époque, la préparation des aliments, les nouveaux aliments, les nouveaux appareils, la conservation des aliments, les plats économiques et la conversion au système métrique.

Communiqués sur l'alimentation	Commission de lutte contre l'inflation	Mensuel (dernier numéro en décembre 1978)	Publication destinée aux médias d'information nationaux, détaillant les fluctuations de l'indice des prix des aliments et expliquant les facteurs responsables de ces fluctuations; on y trouve aussi le prix hebdomadaire moyen d'un régime équilibré pour différentes villes et la tendance hebdomadaire du prix des aliments.
<u>RADIO</u>			
Programme MF sur la consommation	Agriculture	Débuté en janvier 1979	Doit durer 26 semaines; bandes musicales de 15 minutes entrecoupées d'entrevue avec des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Canada; diffusion à 21 stations radiophoniques MF de langue française.
From Agriculture Canada with Jayne Sims and Ted Root	Agriculture	Hebdomadaire	Jeu de cinq bandes (une par jour) distribué à près de 100 stations radiophoniques.
Interviews and comments	Agriculture	Hebdomadaire	Jeu de cinq enregistrements distribué à 85 stations radiophoniques; les plus récents portent sur le huilage des oeufs, les fromages canadiens de spécialité et les aliments à base de protéines texturées.
Sur le bord de la clôture	Agriculture	Quotidien	Emission destinée aux stations de langue française; on y met l'accent sur les problèmes des consommateurs.
Agriculture en liberté	Agriculture	Quotidien, de septembre à mars	Emission radiophonique de langue française destinée aux étudiants; on y pose des questions sur l'alimentation et l'agriculture au Canada avec remise de prix.
Alimentation d'aujourd'hui	Agriculture	Hebdomadaire	Programme français sur les questions alimentaires présentant un intérêt pour les consommateurs.

Messages d'intérêt public	Agriculture	Quotidien (juin, juillet et août)	Communiqués radiophoniques s'adressant aux consommateurs et enregistrés pendant la période estivale.
On vous écoute	Agriculture	Juin et juillet	Les questions posées aux stations de radio régionales sont retransmises à Ottawa où elles sont enregistrées. Des experts en alimentation les débattent ensuite sous la forme d'une tribune libre radiophonique.
Focus and food	Agriculture	Mensuel	Communiqué radiophonique distribué à 76 stations émettrices.

TÉLÉVISION

Programme de série	Santé et Bien-être	8 épisodes terminés jusqu'à présent	Série télévisée de 13 épisodes sur notre mode de vie destinée aux enfants. Les sujets abordés comprennent la nutrition. Doit être diffusée à Radio-Canada à compter de janvier 1979. Un programme similaire sera diffusé sur la chaîne anglaise CBC (préparé en collaboration avec l'Office nationale du film).
--------------------	--------------------	-------------------------------------	---

QUOTIDIENS

Articles de fond sur l'alimentation	Consommation et Corporations	En cours de production	Série d'articles bi-mensuels sur tous les aspects de l'alimentation et visant à encourager les consommateurs à tirer le maximum de l'argent qu'ils consacrent à leur alimentation.
-------------------------------------	------------------------------	------------------------	--

MATÉRIEL AUDIO-VISUEL

Manuel de base sur l'alimentation	Consommation et Corporations	En cours de production	Présentation audio-visuelle destinée au personnel extérieur et à d'autres personnes pour les informer sur la meilleure façon de choisir les aliments et leur permettre de mieux aider les consommateurs à tirer le maximum de leur dollar alimentaire.
-----------------------------------	------------------------------	------------------------	--

Films sur la consommation

Agriculture

Permanent

Ensemble de 12 films sur l'alimentation à prêter gratuitement. Le Ministère produit habituellement un nouveau film chaque année et plusieurs séquences par mois pour les stations de télédiffusion.

EXPOSITIONS

Démonstrations courantes

Consommation et
Corporations
Agriculture,
Santé et
Bien-être,
Pêches

Permanent

Ces quatre ministères poursuivent des programmes d'information incluant la mise en place de kiosques de démonstration dans les centres commerciaux, les foires, les expositions, et les supermarchés. Ils convoquent également de grandes conférences de façon à renseigner les consommateurs sur l'alimentation. On y projette de participer à l'Exposition canadienne nationale de Toronto, à la Foire royale d'hiver de Toronto, au Salon international de l'alimentation et de l'agriculture de Montréal et à d'autres foires régionales automnales.

RENCONTRES/JOURNÉES D'ÉTUDE

Dialogue sur l'alimentation
(1978)

Consommation et
Corporations

Terminé, mais devrait se répéter l'an prochain et éventuellement les années qui suivent (en fonction du financement disponible)

Programme d'emplois d'été mis en place dans 46 collectivités du Canada; les équipes participantes aident les personnes à faible revenu, les autochtones, les immigrants et les pensionnés à tirer le maximum de l'argent qu'ils destinent à leur alimentation. Comprend la distribution de plus de 35 publications de divers ministères.

Activités extérieures	Consommation et Corporations	Permanent	Le personnel extérieur prépare fréquemment des journées d'étude, des ateliers et des présentations sur la meilleure façon de choisir les aliments et sur l'alimentation en général.
Conférence nationale sur l'aide au consommateur	Consommation et Corporations	Terminé	Environ 200 représentants de tous les secteurs de l'économie se sont rencontrés les 16 et 17 octobre pour examiner comment traiter les plaintes, y compris celles concernant le prix des aliments. Le gouvernement, l'industrie, les associations de bénévoles et les médias d'information y participant également.
Cliniques d'information sur le poisson	Pêches	En voie de préparation	Une clinique a lieu au Québec en octobre pour renseigner le grand public sur la manutention, la préparation et la cuisson du poisson.
Sensibilisation sur la nutrition	Santé et Bien-être	Terminé récemment	Deux cents représentants de l'enseignement, de la santé, de l'alimentation, des services de l'Etat et des médias d'information se sont rencontrés à Ottawa en octobre pour voir comment l'on pourrait sensibiliser davantage le public sur la nutrition. Le rapport de la conférence et les recommandations sont en cours de rédaction.
<u>DIVERS</u>			
Information au consommateur	Consommation et Corporations	Débuté en décembre	Messages enregistrés diffusés par téléphone dans le cadre d'un programme où le consommateur s'aide lui-même; ils expliquent la meilleure façon d'acheter les aliments et donnent divers renseignements sur l'alimentation.
Exposition itinérante	Consommation et Corporations	Fonctionne jusqu'au 2 décembre 1978	Centre itinérant d'information destiné à renseigner les consommateurs des petites collectivités de la Nouvelle-Ecosse sur leurs achats, y compris les aliments.

Mois du poisson et des
fruits de mer canadiens

Pêches

En cours

Le mois proposé est le mois de novembre; cette initiative a entraîné la mise sur pied d'un programme complet d'information du public pour cette période.

Nutrition et maladies
cardio-vasculaires

Santé et
Bien-être

Permanent

Mise au point de programmes d'information visant à mieux faire comprendre au public le lien qui existe entre l'alimentation et les affections cardio-vasculaires.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Consommation et
Corporations,
Agriculture,
Santé et
Bien-être,
Pêches et Océans,
Commission de lutte
contre l'inflation.

Permanent

Par voie postale, téléphone et rencontres personnelles, des centaines de milliers de Canadiens demandent chaque année aux services fédéraux des renseignements et des conseils sur l'alimentation. Les bureaux de renseignements d'Ottawa et les bureaux régionaux des ministères s'occupent de ces nombreuses demandes.

A Ottawa, les demandes de renseignements sur l'alimentation peuvent être adressées au:

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS
Information et relations publiques
Place du Portage
Hull, Québec
K1A 0C9 (Téléphone: 997-3146)

AGRICULTURE CANADA
Services de l'information
Edifice Sir John Carling
Ottawa, Ontario
K1A 0C7 (Téléphone: 995-8963)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Direction de l'information

Immeuble Brooke Claxton

Ottawa, Ontario

K1A 0K9 (Téléphone: 996-4950)

MINISTÈRE DES PÊCHES ET OcéANS

Centre alimentaire des pêches

401, rue Lebreton

Ottawa, Ontario (Téléphone: 995-5726)

Préparé par:

Sous-comité de l'information
Groupe interministériel d'orientation sur la
politique alimentaire
Ottawa
(995-0162)